



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/07/2018

Dossier complet le :

27/07/2018

N° d'enregistrement :

2018 - 3381

1. Intitulé du projet

Création d'un entrepôt logistique de 30 000 m² sur la commune de DURTAL (49)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI STATURA

Nom, prénom et qualité de la personne

Benjamin LE BAUT

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8	3	8	4	7	4	3	7	7	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a) Autres ICPE soumises à Autorisation 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire ou à une procédure de zone d'aménagement concerté (Splancher < 40 000 m ² et Sterrain < 10 ha).	Le projet consiste en la création d'un entrepôt de stockage de matières combustibles relevant des rubriques ICPE mentionnées ci-après. Il sera implanté sur la ZID "Les portes de l'Anjou" à DURTAL. Il sera constitué de 5 cellules de stockage, pour un volume total d'entrepôt d'environ 411 000 m ³ . Rubriques ICPE applicables : 1510 (A) - 1530 (A) - 1532 (A) - 2662 (A) - 2663 (A) - 2925 (D) - 4802-2 (NC) - 2910-A (NC) - 4734-2 (NC)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un entrepôt de stockage de matières combustibles relevant des rubriques mentionnées au 3., sur la commune de DURTAL (49). Il est localisé en zone à urbaniser (1AU1) du PLU de DURTAL. L'occupation du sol au droit du site est constituée par des prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole (code CORINE LAND COVER 2012 : 231). Le secteur est relativement anthropisé avec la présence d'activités logistiques déjà existantes à proximité immédiate : WIENERBERGER au Nord et DHL/GEODIS à l'Est ; et de l'autre côté de l'autoroute A11 (autres entrepôts logistiques appartenant à la ZID).

L'entrepôt sera aménagé sur un terrain présentant une superficie de 58 724 m². Le bâtiment de l'entrepôt présentera une surface d'environ 30 000 m², pour un volume d'entrepôt total 411 000 m³. Il sera constitué de 5 cellules de stockage de surface unitaire environ égale à 6000 m². Le projet prévoit la création de voiries (9 385 m²), de chemins piétons (612 m²), de voie pompiers (3 622 m²) et d'espaces verts (11 606 m²). Un bassin de rétention sera aménagé en partie Sud-est du site (eaux incendie et tampon EP). Le terrain sera planté d'espaces verts. Il n'y a pas de démolition prévue dans le cadre des travaux, le terrain étant aujourd'hui en friche. Il est prévu le décapage de la terre végétale pour le terrassement. Dans la mesure du possible, les volumes de déblais et de remblais en jeu seront équilibrés.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

B

4.2 Objectifs du projet

Le terrain concerné par le projet est localisé au sein d'une zone industrielle, dite "zone d'impact départementale" (ZID "Les Portes de l'Anjou"), développée pour accueillir ce type de projets.

Le projet logistique est en lien avec le caractère industriel de la ZID, notamment avec la présence de nombreuses activités proches : DHL/GEODIS immédiatement à l'Est, WIENERBERGER au Nord et autres entreprises logistiques à l'Est, de l'autre côté de l'autoroute A11. Les activités projetées seront de plus génératrices d'emplois.

Le site est éloigné de tout espace naturel protégé (Natura 2000) et de tout périmètre d'inventaires (ZNIEFF).

Ces éléments facilitent l'intégration du projet dans son environnement en garantissant en outre une transition paysagère avec les terrains voisins.

De plus, le projet est implanté dans une zone déjà autorisée, cela ne nécessite donc pas de mise à disposition de réserves foncières supplémentaires.

La zone Actiparc des Portes d'Anjou est directement desservie par la RD859 elle-même accessible directement depuis l'A11.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de création de l'entrepôt nécessiteront une préparation du terrain, avec les opérations suivantes : arrachage des végétaux / maintien des végétaux existants, décapage de la terre végétale, terrassement du fond de forme (opérations de déblais/remblais pour la mise à niveau).

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 9 mois pour la création du bâtiment.

D'après les informations mises à disposition par le Ministère de la Culture et la Direction générale des patrimoines, le site est localisé en dehors de toute zone de présomption de prescription archéologique et de tout périmètre de protection de monument historique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la création d'un entrepôt logistique, accompagné de bureaux, locaux sociaux, locaux techniques (chaufferie, local sprinkler, local de charge, TGBT).

Le terrain sur lequel s'implante le projet présente une superficie de l'ordre de 5,9 ha.

L'entrepôt présentera un volume de stockage d'environ 411 000 m³.

L'entrepôt permettra de stocker :

- Des matières combustibles relevant de la rubrique 1510 (par exemple : produits alimentaires, vêtements, électroménager...)
- Des papiers / cartons (par exemple : emballages, livres...) relevant de la rubrique 1530
- Des marchandises à base de bois (palettes vides...) relevant de la rubrique 1532
- Des polymères (matières premières) relevant de la rubrique 2662
- Des produits composés de matières plastiques relevant de la rubrique 2663.

La plateforme accueillera un trafic moyen de 80 PL/jour et environ 150 VL/j. L'effectif du site pourra atteindre 200 personnes.

Pour rappel, les rubriques ICPE applicables sont détaillées à la rubrique 3. du présent formulaire et la nature du projet à la rubrique 4.1.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est localisé au sein de la ZID "les Portes de l'Anjou", ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation (11/01/2006) et d'une notice complémentaire (23/03/2006). Cette procédure a donné lieu à l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation D3-2007 n°115 du 22/02/2007, qui fixe notamment les prescriptions techniques relatives à la collecte des eaux pluviales et eaux usées de la zone.

La ZID a également fait l'objet d'une étude d'impact en janvier 2007.

Le projet en lui-même est concerné par les procédures de demande d'examen cas-par-cas (objet du présent formulaire), de permis de construire et de demande d'Autorisation au titre de la nomenclature des ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	58 724 m ²
Surface entrepôt (RDC)	Environ 30 000 m ²
Voiries	9 385 m ²
Cheminements piétons	612 m ²
Voies pompiers	3 622 m ²
Locaux techniques	679 m ²
Bureaux	1 255 m ²
Places de stationnement VL	62

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse du projet :
ZONE ACTIPARC - LES PORTES
DE L'ANJOU
47 allée de l'Europe
49430 DURTAL

Parcelles cadastrales :
Section YD : n°126 (5 707 m²)
Section YE : n°80, 83 et 85 (53
017 m²)
Soit au total : 58 724 m²

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 15' 55" O Lat. 47° 40' 72" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "
Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "
Communes traversées :
DURTAL

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'entrepôt sera implanté dans la zone Anjou Antiparc (ZID) les Portes de l'Anjou, qui a déjà fait l'objet : de dossiers de déclarations (2003) d'un dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement (janv. et mars 2006), d'une étude d'impact (fév. 2007). La ZID Les Portes de l'Anjou est autorisée par l'Arrêté Préfectoral D3-2007 n°115 du 22 février 2007.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

☐
☒

En zone de montagne ?

☐
☒

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

☐
☒

Sur le territoire d'une commune littorale ?

☐
☒

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

☐
☒

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

☒
☐

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

☐
☒

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

☐
☒

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département de Maine et Loire.
Infrastructure concernée : autoroute A11.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Loir (Inondation) approuvé le 26/11/2005 : le projet est localisé en dehors de toute zone inondable définie par ce plan. Commune de DURTAL non concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Site localisé au droit de la nappe de niveau 1 "Sables et grès du Cénomaniien du bassin versant du Loir captifs et libres" (FRGG080). La nappe du Cénomaniien est classée en ZRE.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques				Risque sismique : zone de sismicité 2 (faible).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPR inondation prescrit sur la commune : PPR Loir. Le site est localisé en dehors de toute zone inondable définie par ce plan.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
				Trafic moyen : 80 PL/jour et 150 VL/jour.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera modérément source de bruit : circulation des camions, opérations de manutention...
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'être concerné par le bruit associé aux activités voisines d'ores et déjà en place : entrepôt logistique, activités de l'Actiparc Les Portes de l'Anjou ; ainsi que le bruit lié aux axes de circulation proches et notamment l'autoroute A11, concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'entrepôt logistique disposera d'éclairage extérieur, pour éclairer les voiries et parkings, pour la sécurité des personnes et le bon fonctionnement du site. Toutefois, fréquence et durée d'éclairage seront limités aux périodes d'activité. Les lampadaires seront dirigés vers le sol.
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Concerné par les émissions lumineuses des activités voisines
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Rejets directs : gaz de combustion de la chaudière, de faible puissance et alimentée au gaz naturel. Rejets indirects liés au trafic pour la livraison et l'expédition des marchandises.
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendre uniquement des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées. Les eaux pluviales de voiries seront traitées en séparateurs d'hydrocarbures, avant tamponnement en bassin de rétention puis infiltration dans des bassins qui seront créés et rejet vers bassin de la ZID. Les eaux pluviales de toitures seront infiltrées dans les bassins qui seront créés.
Emissions			Les eaux usées sanitaires seront collectées séparément des eaux pluviales et seront traitées en ouvrage d'assainissement non collectif.
Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les activités du site ne seront pas à l'origine d'effluents industriels.
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets essentiellement non dangereux liés à l'activité d'entreposage (palettes cassées, emballages carton ou plastique). Des déchets dangereux pourront être générés en quantités limitées : déchets de maintenance. Des efforts seront faits pour la réduction des déchets à la source. Un tri sera effectué sur le site et les filières de recyclage/valorisation seront privilégiées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Activités existantes ou autorisées : SCI LOGISTIPARC 1 (entrepôt) présent immédiatement à l'Est ; Entrepôt logistique exploité par WIENERBERGER SAS au Nord. Au sens large : projets localisés sur la zone Actiparc les portes de l'Anjou.

Les effets cumulés concernent : les ressources en eau, le paysage, les nuisances (sonores, atmosphériques et lumineuses), les déplacements (RD859 et A11 notamment, ainsi que les chemins communaux), le milieu naturel, les activités économiques (effet positif).

Autre projet : création d'un nouvel entrepôt logistique à l'Est (études et commercialisation en cours).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures et caractéristiques du projet destinées à réduire ou éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement sont présentées en pièce jointe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'entrepôt logistique s'intègre dans une zone déjà autorisée et ayant fait l'objet de plusieurs procédures réglementaires : dossier loi sur l'eau, étude d'impact.

Le projet ne nécessite pas l'acquisition de foncier supplémentaire.

Enfin, le projet est localisé en dehors de toute zone naturelle d'intérêt ou protégée (ZNIEFF, Natura 2000...).

Ainsi, le projet semble pouvoir être dispensé d'une évaluation environnementale, les points essentiels ayant déjà été traités dans les études relatives à la zone Actiparc et seront détaillés dans la notice d'impact du dossier de demande d'autorisation qui sera déposé au titre des ICPE.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1 - Etude d'impact - Parc d'Activités "les Portes de l'Anjou" sur la commune de Durtal - Janvier 2007
2 - Arrêté d'Autorisation D3-2007 n°115 (+ note complémentaire)
3 - Description des mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.
4 - Dossier d'autorisation - étude d'incidences sur l'eau et les milieux aquatiques au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement - janvier 2006.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le, 27/7/18

Signature



SCI STATURA
22 rue de Courcelles
75008 PARIS
RCS Paris 838 474 377

